

COMMUNE RE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 JUIN 2014

Présents : Marcel STENGEL, Elly KILHOFFER, Pascal HEINTZ, Alain SALY, Isabelle JEANMOUGIN, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Odile BLAES

Absents : Catherine DETTLING, Bruno KISTER, Cédric SALI

Point 1 : AMENAGEMENT DU QUARTIER GEROLDSECK : DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDE :

En date du 3 janvier 2014, le conseil municipal a pris la décision d'aménager le quartier « Géroldseck » avec notamment des travaux de :

- traitement de l'eau pluviale
- mise en place de l'éclairage public
- pose d'un enrobé.

Afin d'optimiser ces travaux, le conseil municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

Après consultation de différents bureaux, le conseil municipal, après délibération, décide de retenir l'offre de SODEREF 13, rue du Château d'Angleterre à SCHILTIGHEIM.

Point 2 : DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivantes :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Point 3 : ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage dans notre forêt communale.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de l'ONF.

Point 4 : ENTRETIEN DU PRESBYTERE DE DIMBSTHAL : SUBVENTION AU CONSEIL DE FABRIQUE :

Pour faire face aux travaux d'entretien du presbytère de Dimbthal, les différentes fabriques d'église des communes membres de la communauté paroissiale sont invitées à participer au financement selon la clé de répartition retenue par le Chancelier de l'Evêché en date du 12 février 2008.

La participation annuelle pour Reinhardsmunster est de 570 €.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 4 voix pour et 4 voix contre, la voix du maire comptant double, d'accorder une subvention de 570 € correspondant à la participation de 2014, à la Fabrique d'Eglise de Reinhardsmunster qui la reversera à celle de Dimbthal.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 4 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillere	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillere	
DETTLING	Catherine	conseillère	
BUCHEL	Caroline	conseillère	

